Actions préfectorales contre la radicalisation

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Paris, le 29 AVR. 2014

Le ministre de l'intérieur

à

Monsieur le préfet de police
Mesdames et Messieurs les Préfets de région
Mesdames et Messieurs les Préfets de département
Monsieur le préfet de police des Bouches-du-Rhône

NOR : INTK1405276C

Objet : Prévention de la radicalisation et accompagnement des familles.

Comme les autres pays européens, la France est aujourd'hui confrontée au basculement de jeunes gens et de jeunes filles dans l'engagement radical violent, le plus souvent en lien avec les filières terroristes syriennes. C'est une menace pour la sécurité du pays. Ce sont autant de drames pour ces adolescents et jeunes adultes, manifestement déstabilisés et sous influence de filières de recrutement organisées. C'est enfin une douleur pour leur famille et leurs proches.

Sous couvert de buts prétendument humanitaires, ou au nom d'un message religieux dévoyé, ces filières prônent un discours de haine et poussent leurs recrues à entreprendre des actions criminelles mettant en danger leur propre vie et celle des populations qu'elles côtoient.

Beaucoup de jeunes partis sont morts dans ces circonstances.

Le Gouvernement a arrêté un plan de lutte contre ce phénomène, que j'ai présenté au Conseil des ministres du 23 avril 2014. Il vise à démanteler les filières, à empêcher les déplacements générateurs de menaces, à lutter contre la diffusion de contenus illicites sur les réseaux, à coopérer plus efficacement au plan international.

Il prend également en compte la solitude et le désarroi des familles victimes de ces situations dramatiques, qui souvent n'ont pas perçu de signaux d'alerte volontairement dissimulés, ou n'ont pas pu enrayer la dérive qui s'installait. C'est dans ce cadre qu'un numéro national d'appel téléphonique d'assistance et d'orientation est mis en place pour permettre aux familles ou aux proches des personnes concernées de signaler des situations inquiétantes et de bénéficier d'une écoute et de conseils. Au-delà, il convient de mettre en place un dispositif local d'accompagnement vers lequel seront orientés ceux qui souhaiteront bénéficier d'un soutien de proximité.

I.- La mise en place d'un centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation

Le **numéro national d'assistance et d'orientation** (☏ 0800 005 696) est mis en place à compter du mardi 29 avril 2014 au sein du ministère de l'intérieur. Il est accessible du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Il est complété par **une page web dédiée**, accessible depuis le site internet du ministère de l'intérieur. Il sera actif à tout moment et offrira, en dehors des heures de fonctionnement du numéro national, une possibilité de contact efficace aux familles ou aux proches qui souhaiteront effectuer un signalement ou demander un conseil.

Une attention particulière sera portée au tri des appels ou des messages en déterminant, sur la base des échanges et d'indicateurs, les situations inquiétantes. Les familles, si elles souhaitent lever l'anonymat, pourront alors signaler les cas individuels et, si elles en font la demande, bénéficier d'un accompagnement spécifique. Celui ne peut être qu'organisé localement, au plus près des demandeurs.

II.- Le rôle majeur des Préfets dans le dispositif de prévention

Après le filtrage réalisé par le centre national d'appels, les signalements avérés vous seront adressés. Dans un premier temps, il vous appartiendra d'aviser le procureur de la République compétent. Cet avis lui permettra notamment d'envisager la mise en œuvre de mesures d'assistance éducative, lorsqu'il s'agit de mineurs. Avec son accord, vous informerez ensuite le maire de la commune concernée en vue de la mise en place d'actions d'accompagnement et de prévention à destination des jeunes concernés, dans une approche qui intègre la cellule familiale.

Une orientation vers un mode de prise en charge adapté des familles et des jeunes repérés devra alors être organisée. A cette fin, il apparait opportun que vous mettiez en place une cellule de suivi dédiée. Dans tous les cas, vous proposerez au procureur de la République de s'associer à ses travaux.

Vous vous appuierez sur les compétences locales existantes et les moyens disponibles en mobilisant, en particulier, l'ensemble des services de l'État et opérateurs concernés (police, gendarmerie, Education nationale, PJJ, Pôle emploi, Mission locale, ...) mais aussi les collectivités territoriales qui disposent des compétences et des ressources en matière d'accompagnement social.

Le réseau associatif – et notamment les associations familiales – est évidemment un acteur essentiel de la démarche, comme les responsables religieux de confiance que vous associerez quand vous le jugerez opportun. Les partenariats mis en place dans le cadre du plan départemental de prévention de la délinquance, de la prévention du décrochage scolaire ou de la politique de la ville pourront utilement être mobilisés.

Vous réunirez l'ensemble des acteurs concernés pour recenser avec eux les moyens susceptibles d'être mobilisés pour cette prise en charge individualisée. Vous pourrez utilement vous appuyer sur les actions prévues par le programme prioritaire en direction des jeunes exposés à la délinquance, inscrit dans la stratégie nationale de prévention de la délinquance et qui prévoit, en particulier, la mise en place de parcours individualisés de réinsertion incluant notamment la désignation d'un référent issu du travail social.

Des actions concrètes devront être proposées aux jeunes repérés afin de les sortir du processus de radicalisation dans lequel ils sont inscrits. Plusieurs outils pourraient être mobilisés à cet effet (chantiers et séjours éducatifs, parcours citoyens, inscription dans un établissement public d'insertion de la Défense). Le cas échéant, à l'instar d'exemples étrangers ayant prouvé leur efficacité, des missions humanitaires en direction de pays dont ces jeunes se sentent proches peuvent être envisagées.

Ces actions ne peuvent ignorer la dimension religieuse de la radicalisation qui devra être abordée, avec les responsables religieux de confiance et qui pourront apprécier de quelle façon traiter cette question avec les jeunes signalés.

Il importe parallèlement d'apporter aux familles confrontées à ces situations tout le soutien nécessaire. À cet effet, vous vous rapprocherez notamment des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents de votre département portés par des associations ou les CAF, dans le cadre de la politique de soutien à la parentalité.

Les intervenants sociaux placés auprès de certains services de police et de gendarmerie ainsi que les associations d'aide aux victimes pourront être sollicités.

Je vous rappelle enfin que vous pouvez proposer aux parents de s'opposer à la sortie du territoire national de leur enfant mineur sur lequel pèse un risque de départ à l'étranger, par la procédure d'opposition administrative à la sortie du territoire. Sur le fondement de l'article 371-3 du code civil, elle permet d'empêcher le départ à l'étranger d'un mineur en l'absence d'un titulaire de l'autorité parentale.

III.- Un appui national

J'installerai dans les prochains jours un comité de pilotage national dont j'ai confié le secrétariat au préfet, secrétaire général du Comité interministériel de prévention de la délinquance (CIPD). Le rôle de cette instance est d'assurer le suivi de ce dispositif, de recenser et de diffuser des bonnes pratiques.

En outre, des actions de formation spécialisées seront prochainement organisées à l'attention des acteurs locaux chargés de l'accompagnement des familles et de la réinsertion des jeunes concernés.

J'ai également confié au secrétariat général du CIPD une mission d'appui méthodologique. Il pourra également, le cas échéant, envisager de financement d'actions spécifiques et innovantes.

*
* *

Je vous demande de bien vouloir signaler au secrétariat général du CIPD le nom d'un référent au sein des services de l'Etat ainsi que ses coordonnées (téléphone et courriel). Dans l'attente, la boite fonctionnelle de votre directeur de cabinet sera utilisée de façon transitoire.

Vous me rendrez compte, chaque mois, des situations traitées et des initiatives que vous aurez engagées.

Je mesure la difficulté de cette mission qui prend en compte un phénomène nouveau, d'autant plus complexe à gérer que les jeunes gens en contact avec les filières de recrutements sont encouragés à rompre tout lien avec les institutions et à s'en détourner. Les familles elles-mêmes éprouvent souvent des difficultés à contacter les services officiels, en raison d'un sentiment de culpabilité, d'une crainte de stigmatisation ou d'une volonté de protéger le jeune concerné de mesures de représailles.

Je ne doute pas pour autant de votre engagement et de la mobilisation que vous saurez susciter localement.

Bernard CAZENEUVE

Radicalisation : une cellule de suivi se réunit régulièrement dans la Loire

« L'engagement relève plus de mercenariat que d'une conviction religieuse », estime-t-on en préfecture de la Loire. - SAID YUSUF WARSAME

Recommander Partager Soyez le premier de vos amis à recommander ça.

Plus d'une soixantaine de signalements concernant 72 individus (dont une majorité d'hommes) a été effectuée auprès de la cellule de suivi mise en place il y a un an, dans la Loire, dans le cadre de la prévention contre la radicalisation. Moins d'une trentaine de personnes demeure sous surveillance.

Le drame survenu en fin de semaine dernière à Saint-Quentin-Fallavier, dans l'Isère (*un homme a décapité son patron avant de projeter sa camionnette dans des bouteilles d'air liquide de l'usine d'Air Products, entraînant une explosion, N.D.L.R.*) a poussé la préfecture de la Loire à faire le point sur les mesures prises dans le cadre de la prévention contre la radicalisation violente.

Trois interdictions de quitter le territoire

Sujet extrêmement sensible à écouter les précautions oratoires prises par Fabien Sudry et Patrick Vieillescazes. Le préfet de la Loire et son directeur de

cabinet ne veulent pas jeter l'opprobre sur une religion, en l'occurrence l'islam, quand il s'agit d'évoquer le profil des 72 individus qui ont fait l'objet d'un signalement depuis un an, date à laquelle a été mise en place, dans la Loire, une cellule de suivi.

« 64 signalements ont été effectués pour 72 individus (52 hommes et 20 femmes) dont 37 avaient moins de 25 ans », a expliqué Fabien Sudry. Le préfet de la Loire a également a rédigé deux oppositions de sortie du territoire pour deux mineurs du département alors que le ministère de l'Intérieur a interdit tout départ à un adulte ligérien. Enfin, deux personnes identifiées ont effectué un séjour en Syrie et\ou en Irak. Il s'agit de deux femmes de 21 et 25 ans, signalées pour l'une en septembre 2014 et en fin d'année dernière, pour l'autre. Toutes les deux sont revenues sur le territoire hexagonal.

« Ces chiffres placent la Loire un peu au-dessus la moyenne des départements français », concède Fabien Sudry. « C'est moins que dans le Rhône ou l'Isère mais plus qu'en Ardèche », poursuit Patrick Vieillescazes qui ajoute que « c'est en Ile-de-France, en Rhône-Alpes et en région Provence-Alpes-Côtes-d'Azur qu'a été enregistré le plus de signalements. » Autrement dit et sans surprise, dans les régions les plus peuplées auxquelles il faut ajouter « une partie de l'Alsace ainsi que les secteurs de Toulouse et de Montpellier ».

Une trentaine d'individus demeure sous surveillance

Dans la Loire, une dizaine de familles a contacté les autorités (soit par téléphone au 0.800.005.696, soit par le biais du site Internet, www.lutte-contre-radicalisation.fr) pour témoigner de son inquiétude et de ses craintes quant à l'éventuelle radicalisation de l'un de ses membres. « À chaque fois, il s'agit de gens désemparés qui assistent, impuissants, au changement de comportement, d'habillement ou de fréquentations d'un des leurs, commente Fabien Sudry. Nous sommes là pour les soutenir et les accompagner », précise le préfet de la Loire.

Pas d'amalgame

Saisie de ces cas après un premier tri effectué au niveau national par des personnes spécialisées dans la lutte contre la radicalisation, la cellule de suivi restreinte (six-sept membres) fait le point toutes les semaines. Tous les deux mois pour la version élargie, soit une trentaine de personnes, policiers, gendarmes, fonctionnaires de l'administration pénitentiaire, de la justice…

Pour Fabien Sudry et Patrick Vieillescazes, il ne faut pas faire d'amalgame avec une religion, en l'occurrence l'islam, car ces individus seraient plus « victimes d'endoctrinement et d'embrigadement. Ils veulent participer à un effort de guerre », estiment les représentants de l'État dans notre département. Autre constante, il s'agit souvent de personnes isolées, vulnérables et fragiles psychologiquement. Aujourd'hui, moins d'une trentaine d'invididus demeure sous surveillance active dans la Loire.

Rodolphe Montagnier

Terrorisme : la préfecture du 94 renforce son plan anti-radicalisation

Le Parisien | 28 Avril 2015, 20h00

Partager 13 Tweeter 14 G+1 0

Le 28 mai 2014, après que le ministère de l'Intérieur a dévoilé son plan de lutte contre les filières terroristes avec numéro vert pour les proches inquiets, le Val-de-Marne se dotait d'une cellule de prévention de la radicalisation. La préfecture livre un premier bilan ce mardi, tout juste onze mois après la création du dispositif, dans un département « très concerné par les événements récents ».

131 signalements. La cellule, coprésidée par Thomas Michaud, directeur de cabinet du préfet, et Nathalie Becache, procureure de la République de Créteil, a déjà traité 131 signalements. Soixante-dix d'entre eux provenaient directement de l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste (Uclat). Les 61 autres ont été effectués par « d'autres sources, principalement des commissariats de police », selon les services de l'État.25 procédures adaptées. A l'issue d'« enquêtes de terrain » portant sur chaque individu désigné, 25 dossiers ont nécessité un accompagnement. Dix-huit ont été confiés à l'association Sofi, basée à Alfortville et spécialisée dans l'aide aux familles. Les sept autres ont été transmis à la cellule de recueil des informations préoccupantes du conseil départemental, compétente pour le suivi des mineurs en danger. « Il s'agit bien de prévention, insiste la préfecture. Ces chiffres ne tiennent pas compte des individus ayant déjà basculé dans la radicalisation ou faisant l'objet d'un suivi policier. » Dans le même temps, Paris a déclenché 29 accompagnements pour 122 signalements traités. Et au 31 janvier, la Seine-Saint-Denis avait lancé 6 suivis pour 73 signalements recensés.Des antécédents inquiétants. Les premiers résultats de cet outil anti-radicalisation interviennent dans un contexte difficile pour le Val-de-Marne. « La tension est perceptible », avoue le préfet, Thierry Leleu, citant notamment la tuerie de l'Hyper Cacher « à deux pas de Vincennes » le 9 janvier, et les attaques terroristes déjouées de

Sid Ahmed Glam contre deux églises de Villejuif le 19 avril. En janvier déjà, Gentilly avait frissonné lorsque l'ADN d'Amedy Coulibaly, l'assassin de l'Hyper Cacher, avait été identifié sur des armes retrouvées dans sa planque rue Louis-Gaillet. La police avait ensuite soupçonné son implication dans l'explosion de la voiture piégée de Villejuif, avenue Paul-Vaillant-Couturier le 8 janvier. Hayat Boumeddiene, sa veuve en cavale, était toujours domiciliée à Villiers. Une ville dont la mosquée avait été fréquentée par Mickaël Dos Santos, cet homme natif de Champigny, un temps suspecté d'avoir revendiqué l'assassinat de l'otage américain Peter Kassig et de soldats syriens, sur une vidéo de Daech diffusée le 16 novembre. Cachan venait d'apprendre que l'un des siens, Salim Benghalem, est l'un des « combattants terroristes étrangers » les plus recherchés par les Etats-Unis. Et le 1er juillet, le Cristolien Mohamed O. avait été arrêté par la Direction générale de la sécurité intérieure à son retour de Syrie, alors qu'il projetait un passage à l'acte sur le territoire national.L'Etat débloque 170 000 €. Des référents spécialement formés ont été désignés et sont à pied d'œuvre dans le Val-de-Marne. Pour aller au-delà dans la prévention, la préfecture vient de recevoir une enveloppe de 170 000 €. Ces crédits financeront des actions « de terrain », souvent sous forme de subvention aux associations engagées. Six dossiers de candidature sont déjà à l'étude, pour un montant de 53 000 €.

Une journée consacrée à la prévention de la radicalisation en Sarthe

Article créé le 16/06/2015 par Préfecture de la Sarthe

Mis à jour le 19/06/2015

Corinne Orzechowski, Préfète de la Sarthe, Pierre N'Gahane, secrétaire général du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et Philippe Varin, Procureur de la République, sont intervenus, tout au long de la journée du 16 juin 2015 sur la prévention de la radicalisation.

Cette journée s'est articulée autour de la réunion de la cellule de suivi de la prévention de la radicalisation et à l'accompagnement des familles et de la réunion de l'Etat Major de Sécurité.

Ils ont ensuite présenté à la presse, les dispositifs nationaux et locaux de prévention de la radicalisation violente et de l'enrôlement djihadiste.
Télécharger le dossier de presse (format pdf - 91.6 ko)

L'après-midi, une réunion de sensibilisation et de mobilisation à l'attention des maires et des assistants sociaux du département a réuni, à la préfecture du Mans une centaine de personnes en présence, entre autre, de Jacky Crépin, directeur académique des services de l'éducation nationale, de Rachid El Guerjouma, président de l'Université du Maine, de Dominique Avon, professeur à l'Université du Maine et le docteur Youssef Mourtada, pédopsychiatre au CHS d'Allonnes.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

contrat de génération

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
RADICALISATION VIOLENTE
ENRÔLEMENT DJIHADISTE
FAMILLES, AMIS,
AGISSEZ AVANT QU'ILS PARTENT
Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation
N° Vert 0 800 005 696
www.stop-djihadisme.gouv.fr

Gironde

MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2015
WWW.SUDOUEST.FR

En réponse au r adicalisme

BORDEAUX Un collectif est créé pour prévenir la radicalisation islamiste

JEAN-PIERRE TAMISIER
jp.tamisier@sudouest.fr

Le Collectif aquitain de prévention des dérives radicales liées à l'islamisme (Capri) est en cours de constitution à Bordeaux. Il aura pour objectifs de développer la prévention, d'accompagner les familles confrontées à cette situation et de prendre en charge des individus radicalisés qui lui seront adressés.

Structure associative, dont les statuts ont été déposés en juin dernier, le Capri, qui fonctionnera à partir de janvier, est soutenu par la préfecture et Bordeaux Métropole. « Nous n'en sommes encore qu'au stade de la définition du projet associatif », souligne Marik Fetouh, adjoint au maire de Bordeaux en charge de l'égalité et de la citoyenneté, et secrétaire général de l'association.

Les membres fondateurs du Capri sont également issus de l'association des Musulmans de Gironde et du Centre contre les manipulations mentales (CCMM).

« Nous constituons actuellement le comité scientifique de Capri, poursuit Marik Fetouh. Il va rassembler des psychiatres, psychologues, spécialistes en théologie, spécialistes des dérives sectaires, travailleurs sociaux, etc. Il s'agit d'avoir une démarche, jusque-là originale, d'une approche pluridisciplinaire. Dans le domaine de la prévention, il s'agit de construire un discours efficace en opposition à celui développé, particulièrement sur Internet, par ceux qui assurent la promotion des filières jihadistes. »

Pour les familles dont un membre peut être concerné par la radicalisation, le collectif entend offrir un soutien notamment avec les représentants d'Info sectes Aquitaine. Les méthodes d'embrigadement utilisées par les mouvements radicaux pour recruter des volontaires sont en effet similaires à celles utilisées par les mouvements sectaires.

Méthodes de déradicalisation

La prise en charge pluridisciplinaire est quant à elle principalement destinée à ceux qui ont déjà été victimes de cet embrigadement.

« Nous voulons avoir une approche globale fondée sur un diagnostic approfondi, précise Marik Fetouh. Notre travail est centré sur la déradicalisation en obtenant l'adhésion de la personne concernée. » L'un des rôles du conseil scientifique sera d'élaborer les méthodes qui permettront de parvenir à cette adhésion.

« Nous n'en sommes pas encore là, poursuit Marik Fetouh. Nous faisons tout le travail préparatoire à la mise en œuvre de nos différents objectifs. Nous n'avons pas encore de local. Cela n'interviendra que dans le courant du mois d'octobre. Il s'agira de bureaux. Ponctuellement, il sera possible de recevoir des visiteurs mais en aucun cas d'un centre d'accueil. » Inspiré de l'initiative de l'anthropologue Dounia Bouzar, créatrice à Paris du Centre de prévention contre les dérives sectaires liées à l'islam, le Capri a aussi étudié les autres initiatives en Europe, particulièrement en Grande Bretagne, avec le programme Ibaanah développé auprès des radicaux islamistes emprisonnés.

Les expériences néerlandaises de formation à la détection et la prise en charge d'individus radicalisés, et norvégiennes de formation des policiers de proximité ont aussi été prises en compte.

Alors que les services de renseignement ont pour but de détecter de potentiels terroristes que la justice a pour vocation de sanctionner, le collectif Capri entend développer la connaissance du fait de l'islamisation radicale et soutenir en apportant des réponses à ceux qui y sont confrontés et se sentent démunis.

Le Capri a été voulu dans la lignée du Centre de prévention contre les dérives sectaires créé par Dounia Bouzar. PHOTO DR

Plusieurs cas de radicalisation

Armor·lux

Bordeaux : bientôt un collectif pour lutter contre la radicalisation islamiste

114 COMMENTAIRES

Publié le 22/09/2015 à 17h08 , modifié le 23/09/2015 à 07h28 par Jean-Pierre Tamisier

Une association créée depuis juin travaille à la mise en place d'un comité aquitain de prévention contre les dérives radicales liées à l'islamisme. Il sera opérationnel en janvier 2016

L'association Capri souhaite devenir un centre de ressource contre les dérives radicales© *SO*

L'association, baptisée Capri, pour **Collectif aquitain de prévention des dérives radicales liées à l'islamisme**, a enregistré ses statuts en juin dernier. Depuis, ses membres travaillent à la définition de ses objectifs et au contenu à donner à **ses futures actions, qui devraient être dévoilées au mois de janvier prochain.**

Publicité

Capri s'est fixé trois objectifs

Prévenir le radicalisme en développant un discours qui démonte ceux exposés notamment sur Internet par les tenants du radicalisme islamique et**être un centre de ressource** pour ceux qui sont confrontés à ce phénomène tant sur le plan familial que dans un univers scolaire ou professionnel.
Accompagner les familles dont l'un des membres a été attiré dans les filets du radicalisme islamique.
Prendre en charge dans une approche pluridisciplinaire, avec des psychologues, psychiatres, spécialistes en théologie, spécialistes des dérives sectaires, travailleurs sociaux, ceux qui seraient sous l'influence de ce radicalisme.
Ce phénomène de radicalisation a jusque-là touché la Gironde avec le départ de plusieurs personnes vers la Syrie. Notamment une famille de six personnes dont quatre enfants qui a quitté le quartier du Grand-Parc à Bordeaux au début du mois de juillet.
Pour l'heure, **Capri n'est pas encore opérationnelle**. "Elle travaille à la mise en place de son conseil scientifique. L'association a pour but de jouer **un rôle complémentaire à celui**

de la justice et des services de renseignements. Dans un premier temps **soutenue par la préfecture** de région et Bordeaux métropole, elle veut nouer d'autres partenariats, notamment avec le Conseil régional et Conseil départemental de la Gironde." explique Marik Fetouh, adjoint au maire de Bordeaux en charge de l'égalité et de la citoyenneté.

PRÉFET DU CANTAL AGENDA PRÉVISIONNEL DE M. LE PRÉFET Année 2015 - Semaine 5 Lundi 26 janvier 10h00 : Réunion préparatoire à la venue de la mission sur l'évolution de l'organisation de l'État Territorial, Préfecture, Aurillac. 14h30 : Réunion de la cellule de lutte contre la radicalisation, Préfecture, Aurillac.

Communiqué

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Melun, le 15 avril 2015

Lutte contre la radicalisation violente

Jean-Luc MARX, préfet de Seine-et-Marne organise un séminaire départemental

Mardi 14 avril 2015
Ecole des Officiers de la Gendarmerie Nationale - Melun

La lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes constitue une priorité absolue du gouvernement, qui a pris depuis un an de nombreuses mesures destinées à combattre ce phénomène, qui concerne plusieurs centaines de personnes sur le territoire.

Ce plan national vise à démanteler ces filières, empêcher les départs vers les zones de conflits et accompagner les familles touchées par les phénomènes de radicalisation.

Afin d'informer et de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés, Jean-Luc MARX, préfet de Seine-et-Marne, a organisé mardi 14 avril un séminaire départemental relatif à la lutte contre la radicalisation violente.

Plus de 250 acteurs locaux (police, gendarmerie, services du Conseil départemental, éducation nationale, Caisse d'allocations familiales, protection judiciaire de la jeunesse, direction départementale de la cohésion sociale, mairies, procureurs, direction départementale des territoires, pôle emploi, administration pénitentiaire…) ont été sensibilisés aux différents comportements susceptibles d'alerter quant à une possible radicalisation des personnes, aux moyens mis en œuvre en matière de prévention et d'accompagnement des familles.

1/ La lutte contre la radicalisation

La radicalisation relève d'un processus qui se construit par étapes pouvant conduire à l'extrémisme voire au terrorisme. Ce processus s'explique par des facteurs multiples et touche bien souvent des jeunes vulnérables, en perte de repères, en rupture, en situation d'isolement et en proie à l'endoctrinement.

Contact presse :
Cabinet du Préfet – Section communication interministérielle
01.64.71.75.29 – 06.08.82.64.58
pref-communication@seine-et-marne.gouv.fr

L'action préventive a vocation à éviter le basculement dans une phase de recrutement et de passage à des actes violents.

La question des repérages des situations est donc primordiale.

A cet effet, un centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation est mis en place
n° vert : 0800 005 696

Afin que chaque acteur puisse identifier ou être alerté de cette dérive, le préfet de Seine-et-Marne a ainsi souhaité que ce séminaire permette d'aborder les différentes notions relatives au processus d'embrigadement de l'islam radical par la connaissance.

Ainsi, la mission interministérielle de la vigilance et de la lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES) et le comité interministériel de prévention de la délinquance (CIPD) ont pu chacun leur tour évoquer et sensibiliser au processus de radicalisation et aux moyens à mettre en œuvre pour sa prévention dans le cadre de cette lutte contre la radicalisation violente.

Plusieurs études de cas ont ainsi pu être abordées :

- **la prise en charge psychologique d'une mineure devant faire l'objet d'une information préoccupante**
- **la prise en charge d'un mineur en situation d'échec et de fragilité devant faire l'objet d'une information préoccupante**
- **la prise en charge d'un jeune majeur inscrit dans un parcours délinquant non placé sous main de justice**
- **le soutien des familles dont l'enfant est parti en zone de conflit**
- **l'action de prévention en direction d'une famille en partance pour une zone de conflit**

2/ Le rôle majeur du préfet dans la lutte contre la radicalisation

Le préfet est responsable de la mise en œuvre des dispositions du plan de lutte contre la radicalisation. Premier destinataire des signalements, il avise les procureurs de la République, coordonne l'action des forces de sécurité et supervise l'accompagnement social des familles au moyen d'une cellule de suivi dédiée, qui mobilise les services de l'Etat concernés le réseau associatif et les intervenants sociaux.

Contact presse :
Cabinet du Préfet – Section communication interministérielle
01.64.71.75.29 – 06.08.82.64.58
pref-communication@seine-et-marne.gouv.fr

Plusieurs outils sont mis à la disposition du représentant de l'Etat :

- **l'opposition à la sortie du territoire (OST)**. D'une durée de 6 mois, l'OST est demandée par l'autorité parentale lors que cette dernière craint un départ vers l'étranger sous l'influence de mouvements radicaux armés. Le préfet prend la décision qui entraine l'inscription du mineur au fichier des personnes recherchées et son signalement au système d'information Schengen.

- **l'appui méthodologique et mise en place d'un programme de formation aux intervenants de terrain** dans le cadre des actions de prévention de la radicalisation violente et à l'accompagnement des familles

- **la création d'un réseau de « référents de confiance » dans les administrations membres de l'Etat Major Départemental de Sécurité** pour contact avec les forces de l'ordre. Ce réseau inclut les services académiques, et tout service économique et social susceptible de jouer un rôle.

- **la mise en place d'outil d'analyse et de consolidation des travaux** transmis régulièrement à la direction générale de la sécurité intérieure.

- **la création d'équipe mobile d'intervention** pour assurer les prises en charge psychologiques.

En Seine-et-Marne, deux cellules de suivi, une pour la sécurité, l'autre pour l'accompagnement social, se réunissent régulièrement sous l'autorité du préfet.

3/ L'appel à projets dédié à la lutte contre la radicalisation

En complément de la mobilisation des crédits de droit commun, le soutien des actions de prévention de la radicalisation fait partie des orientations prioritaires du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD). Pour 2015, le fonds est abondé à hauteur de 20 M€, dont 8,6 M€ sont consacrés à la prévention de la radicalisation.

Les actions qui seront financées en priorité sont les suivantes :

- mise en place de référents de parcours pour accompagner les jeunes et leurs parents
- mobilisation des psychologues et psychiatres formés à la radicalisation
- actions éducatives, citoyennes, d'insertion sociale et professionnelle ciblées vers les jeunes signalés : chantiers éducatifs, séjours éducatifs, etc.
- actions de soutien à la parentalité.

L'utilisation des crédits délégués dans le cadre du FIPD fait actuellement l'objet d'une étude par le cabinet du préfet. La programmation sera communiquée au ministère dès la fin du mois d'avril.

L'appel à projet sera clos le 23 avril 2015. Tous les renseignements nécessaires sont disponibles sur le site Internet de la préfecture à l'adresse www.seine-et-marne.gouv.fr

Contact presse :
Cabinet du Préfet – Section communication interministérielle
01.64.71.75.29 – 06.08.82.64.58
pref-communication@seine-et-marne.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DES ALPES-MARITIMES

CABINET DU PREFET
Bureau de la Communication interministérielle
et des relations publiques

Nice, le 8 octobre 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dispositif local de lutte contre la radicalisation violente et les filières djihadistes

A été constatée en fin de semaine dernière la disparition inquiétante de 11 membres d'une même famille, avec un départ présumé vers la Syrie. La Préfecture des Alpes-Maritimes a pris hier contact avec M. Ivano Sovieri et se tient à la disposition de la famille. Il n'a pas exprimé dans l'immédiat de besoin particulier.

La Sûreté départementale a été dès le départ saisie de ce dossier, qui relève désormais de la compétence du pôle anti-terroriste du Parquet de Paris.

Cette nouvelle affaire s'inscrit dans un environnement départemental qui illustre la mobilisation des services de l'État, avec :
- l'interpellation d'un jeune Niçois à son retour de Syrie en février ;
- l'arrestation à Antibes en avril d'un apôtre du Djihad en possession de munitions de guerre et d'armes ;
- l'interpellation le 30 août dernier d'une mineure de 16 ans à l'aéroport avant son départ pour la Turquie ;
- l'interpellation d'un jeune Niçois de 19 ans à son retour du Djihad en septembre.

Le Parlement a été saisi par le Gouvernement d'un projet de loi renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme, notamment pour prévenir et réprimer avec plus d'efficacité le phénomène du djihadisme.

Deux dispositifs ont déjà été mis en place dans le département des Alpes-Maritimes :
- un réseau de référents des différents services concernés par cette problématique (Sécurité publique, Police aux frontières, Gendarmerie nationale, Education nationale, Protection judiciaire de la jeunesse, etc), chargé de recenser et de diffuser les informations, a été spécifiquement constitué. La cellule de départementale de prévention de la radicalisation s'est ainsi réunie le 5 septembre, en présence des Procureurs de la République des TGI de Grasse et de Nice, pour vérifier la bonne collaboration des services.
- une cellule d'accompagnement des familles, en fonction du domicile et de la nature des problèmes rencontrés.

CONTACT PRESSE : Préfecture Communication interministérielle :
Ariane PARACHINI - tél.04.93.72.22.40 - ariane.parachini@alpes-maritimes.gouv.fr

La collaboration entre les services, y compris municipaux, est désormais bien établie. Les échanges d'informations sont rapides et ne rencontrent aucune difficulté particulière.
L'examen des dossiers fait apparaître bien souvent une auto-radicalisation des personnes tentées par le Djihad, avec un rôle prépondérant d'internet et, plus largement, des réseaux sociaux.

La Préfecture procède à tous les échanges utiles d'informations avec le Centre National d'Assistance de Prévention de la Radicalisation (CNAPR), rattaché à l'Unité de coordination de la lutte anti-terroriste du Ministère de l'Intérieur (UCLAT) .

Un numéro national d'assistance et d'orientation est à la disposition des familles :

0 800 005 696

CONTACT PRESSE : Préfecture Communication interministérielle :
Ariane PARACHINI - tél.04.93.72.22.40 - ariane.parachini@alpes-maritimes.gouv.fr

Vaucluse : identifier les outils pour prévenir la radicalisation

il y a 113 jours | 2 | HÉLÈNE AMIRAUX

Recommander Partager 9 personnes recommandent ça. Soyez le premier parmi vos amis.

TWITTER G+1 0

Une cellule pluridisciplinaire a été mise en place à la préfecture du Vaucluse.

Finis les chiffres. Lors de la réunion annuelle du Conseil départemental de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue (CLSPD) du Vaucluse, mercredi, ce ne sont que des tendances qui ont été communiquées. Consignes du ministère de l'Intérieur, en raison d'une "évolution profonde" de l'outil statistique de la police nationale.

Les statistiques 2014 sont très fragiles", a indiqué Marc Zarrouti, le directeur de cabinet du préfet, expliquant aussi qu'il ne fallait pas "mystifier le chiffre". Le CLSPD, qui réunit sous la présidence du préfet Bernard Gonzalez, les responsables des forces de l'ordre, de la justice mais aussi les élus, des représentants du monde de l'éducation ou de la protection de l'enfance, est chargé, à partir d'analyses des phénomènes de délinquance, d'orienter les politiques publiques.

"Il y a quelques mois, on n'aurait pas osé en parler"

On apprend ainsi, pour 2014, "une baisse significative des vols à main armée, à leur plus bas niveau depuis 2005, tant dans la zone police que dans la zone gendarmerie" et de "bons résultats" pour les zones de sécurité prioritaires. Le CLSPD parle d'une "dynamique plus favorable que sur le reste du département" avec, en zone police (Avignon), "une baisse significative des faits constatés" et en zone gendarmerie (Le Pontet-Sorgues-Vedène), une "baisse des cambriolages, des violences crapuleuses et des destructions/dégradations".

Au rayon des hausses, les vols simples, à la roulotte et d'accessoires automobiles, même tendance au premier trimestre 2015 (notamment sur les femmes), avec plus de vols de véhicules également. Les dégradations de biens publics et les violences et mauvais traitements aux enfants sont aussi en augmentation.

Suivi personnalisé des signalements

Pour la première fois, le CLSPD a introduit parmi ses compétences, la prévention contre la radicalisation. "C'est nouveau pour le maire d'un petit village de penser à ça, a confié, lors de la présentation, Maurice Chabert, le président du conseil départemental du Vaucluse, et maire de Gordes. Il y a quelques mois, on n'aurait pas osé en parler." En premier lieu, une cellule spécialisée a été mise en place, composée d'équipes pluridisciplinaires coordonnées en préfecture, chargée d'assurer un suivi personnalisé des signalements transmis via le numéro vert (0 800 005 696) créé, à cet effet, à l'échelle du pays. Pour éviter à des jeunes ou moins jeunes de "basculer".

Les autorités comptent sur les parents pour repérer les changements de comportements : celui ou celle qui ne veut pas aller en sport, à la piscine ou qui exécute une prière dans la cour de l'école... Mais pas seulement. "Nous avons constitué un réseau de personnels formés, explique le préfet Bernard Gonzalez. Il s'agit de savoir qui est le mieux placé pour apporter une solution. Ça peut être l'enseignant, le responsable d'une association sportive..."

Et avant tout de favoriser la reprise d'un dialogue. Il n'y a pas de public cible, tous les milieux, des zones urbaines ou rurales, sont potentiellement concernés. Mais là encore, pas de chiffres sur cette question éminemment sensible pour avoir une idée du phénomène en Vaucluse.

Une approche "cousue main"

"Nous travaillons comme sur l'approche des dérives sectaires, précise Yvan Badorc, le procureur de la République de Carpentras. C'est un travail au long cours." Pour chaque dossier, un référent sera chargé de suivre le parcours de la personne "endoctrinée". Le préfet évoque une approche "cousue main" pour être le plus réactif possible.

"Ce que l'on veut éviter, c'est que la radicalisation se traduise par des actions violentes", affirme le procureur de la République d'Avignon, Bernard Marchal, également attaché à "tenir un contre-discours républicain à l'égard de ces dérives". La tâche s'avère très complexe. "Nous sommes à un moment intéressant, a conclu Marc Zarrouti, chef de cabinet du préfet.

Les services de l'État et les collectivités locales doivent se montrer créatifs pour trouver des solutions qui n'existent pas aujourd'hui, pour être réactifs et pertinents. L'enjeu est d'arriver à ce que chacun identifie quels sont les outils et les leviers qui peuvent être actionnés." Un colloque à ce sujet devrait se tenir cet automne à l'adresse des élus.